

**PROCES-VERBAL  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 3 juillet 2024 à 18h00  
dans la salle du Conseil Municipal**

À l'ouverture de la séance présidée par le Maire, Josiane MEHLEN, étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Claude ERNY, Marie-Christine BOHLER, René ISSELE, Claudine RODRIGUES-KWASNY, Jean-Luc RINGENBACH, Sébastien BALDECK

Les Conseillers Municipaux : Hubert BALDECK, Olivier GUILLET, Serge BAEUMLIN, Thierry CLADEN, Nadia BLEU, Christian BALDECK, Kibar UZUMBAG, Rémy BEHA, Rachel RUDIGIER, Barbara HARNIST, Stéphanie HALM, Aurélie HIRTZLIN, Frédérique LAFOSSAS, Michaël KLEM

Excusés : Valérie RUETSCH, Jean-Pierre BERTRAND, Leelinh REITHINGER, Aurélie GATHERON, Florian BALDECK, Meryem RAHMANI

Procurations : Valérie RUETSCH à Olivier GUILLET  
Leelinh REITHINGER à Barbara HARNIST  
Florian BALDECK à Jean-Luc RINGENBACH

Secrétaire de séance : Thierry CLAUDS

-o0o-

**- ORDRE DU JOUR -**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL 10/04/2024**

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**3. SERVICES GENERAUX**

- 3.1. Tirage au sort pour la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2025
- 3.2. Mise à jour du tableau des effectifs au 3 juillet 2024 : création et suppression de postes

#### **4. BUDGET / FINANCES**

- 4.1. Approbation d'une convention d'occupation d'un espace communal avec le Tennis Club de Morschwiller-le-Bas
- 4.2. Approbation d'une convention d'occupation d'un espace communal avec l'Association de Pétanque de Morschwiller-le-Bas
- 4.3. Approbation d'une convention d'occupation d'un espace communal avec la Société d'Arboriculture de Morschwiller-le-Bas
- 4.4. Approbation d'une convention d'occupation d'un local communal avec l'Association des joueurs de cartes de Morschwiller-le-Bas
- 4.5. Approbation d'une convention d'occupation d'un local et d'un espace extérieur communaux avec le Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas
- 4.6. Approbation d'une convention d'occupation d'un local communal avec l'Association Conférence Saint-Vincent de Paul
- 4.7. Approbation d'une convention précaire d'occupation du Domaine Public sur le Parking de la Salle Polyvalente
- 4.8. DM 1 : Attribution d'une subvention à Cloé MISLIN

#### **5. URBANISME / VOIRIE**

- 5.1. Information relative aux renoncations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
- 5.2. Acquisition foncière - Régularisation d'une parcelle Rue de Mulhouse
- 5.3. Acquisition foncière - Régularisation d'une parcelle Rue de la Source
- 5.4. Approbation d'une convention de servitudes avec ENEDIS

#### **6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE COMMUNAL**

- 6.1. Approbation d'une convention concernant l'enfouissement du réseau de Basse Tension avec TEA dans les rues Longue et Cure
- 6.2. Approbation d'une convention concernant l'enfouissement du réseau ORANGE dans la rue Longue
- 6.3. Approbation d'une convention concernant l'enfouissement du réseau ORANGE dans la rue de la Cure
- 6.4. Approbation d'une modification pour les travaux de la rue des Images – Lot 1

#### **7. ANIMATIONS**

- 7.1. Approbation d'une convention pour l'organisation d'un concert

#### **8. INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS**

- 8.1. Désignation du représentant de la Commune de Morschwiller-le-Bas au sein du Conseil de Développement (CDD) de Mulhouse Alsace Agglomération

#### **9. POINTS DIVERS**

A 18h, après avoir salué les conseillers présents et excusé Mme Justine NALOUËÏ, correspondante locale du journal l'Alsace, retenue par d'autres obligations, Madame le Maire, Josiane MEHLEN, ouvre cette séance de Conseil Municipal consacrée en grande partie au vote du Budget Primitif 2024.

Au préalable, elle annonce, avec beaucoup de joie, la naissance de Théa BALDECK qui fait déjà le bonheur de son conseiller municipal de papa, Florian BALDECK. Elle adresse, au nom de l'ensemble des élus, tous ses vœux de bonheur à cette nouvelle morschwilleroise et toutes ses félicitations aux heureux parents. Toujours dans le « Carnet de Famille », elle remercie et félicite Valérie RUETSCH pour avoir préparé une petite collation à l'occasion de son anniversaire qu'elle fête aujourd'hui même.

Sans plus tarder, elle propose de démarrer l'Ordre du jour de la séance.

## **1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10/04/2024**

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2024 est approuvé à l'unanimité des membres /présents.

## **2. – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions du Droit Local d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry CLAUS, Directeur Général des Services, comme secrétaire de séance.

## **3. – SERVICES GENERAUX / PERSONNEL**

### **3.1. Tirage au sort de Jurés d'assises 2025**

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des Jurés de la Cour d'Assises, il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale, de procéder annuellement et publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral (3 noms).

Les personnes tirées au sort devront être âgées de 23 ans minimum en 2025, savoir lire et écrire en français et répondre aux critères de l'article 255 à 258 du Code de la Procédure Pénale (incompatibilité, dispense possible pour les personnes de plus de 70 ans ou ayant un motif grave...).

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner 9 noms.

Sont tirés au sort :

- Marc BALDECK (1990)
- Sabrina BARTH (1970)
- Thierry BERGDOLL (1978)
- José BITSCH (1989)
- Thomas DUPONT (1989)
- Gilbert BOCKSTALLER (1959)
- Carole FAESSER (1969)
- Grégory GACKEL (1978)
- Cihan SIMSEK (1995)

### **3.2. Mise à jour du tableau des effectifs au 3 juillet 2024 : création et suppression de postes**

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

Sur rapport de l'autorité territoriale,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3,

**VU** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3,

**VU** le tableau des effectifs de la Commune,

**VU** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique relevant des grades d'Adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), en raison d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur cette période estivale notamment aux espaces verts et pour les manifestations de la Commune,

**CONSIDERANT** que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi temporaire susvisé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

- **DE CREER** à compter du 3 juillet 2024, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, un emploi temporaire d'Adjoint technique relevant des grades d'Adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>) pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 2 janvier 2025,
- **DE SUPPRIMER** à compter du 3 juillet 2024, les postes suivants :
  - d'Adjoint administratif contractuel (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité) à 35 heures,
  - d'Adjoint technique sur un emploi permanent de 35 heures, créé antérieurement pour mener à bien un projet qui n'a pas abouti,
- **DE METTRE** à jour le tableau de effectifs, en date du 3 juillet 2024, tel qui suit :

Cadres ou Emplois	Cat	Effectif	Nombre de postes Durée hebdomadaire de service
Directeur Général des Services Communes de 2 000 à 10 000 habitants Emploi fonctionnel -	A	0	1 poste à 35 h
Attaché principal	A	0	1 poste à 35 h
Attaché	A	1	1 poste à 35 h
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3 postes à 35 h
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1 poste à 35 h
Rédacteur	B	1	2 postes à 35 h
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 poste à 13/20 <sup>èmes</sup>
Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 poste à 35h
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> cl	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 35 h
Agent(e) d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	1	1 poste à 25,04/35 <sup>èmes</sup>
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	1 poste à 35 h
Agent chargé du paysagisme et de l'entretien des espaces verts	C	0	1 poste à 35 h
Adjoint technique	C	3 5 TNC	3 postes à 35 h 3 postes à 25,04/35 <sup>èmes</sup> 1 poste à 29,54/35 <sup>èmes</sup> 1 poste à 17,50/35 <sup>èmes</sup>

Adjoint technique contractuel (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité)	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique contractuel - Emploi temporaire - (besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - 6 mois)	C	1	1 poste à 35 h

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

#### 4. – BUDGET / FINANCES

##### 4.1. Approbation d'une Convention d'occupation d'un espace communal avec le Tennis Club de Morschwiller-le-Bas

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition au Tennis Club de Morschwiller-le-Bas d'un espace tennistique au niveau de la Plaine de Jeux, il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de l'espace tennistique au Tennis Club de Morschwiller-le-Bas,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

#### **4.2. Approbation d'une Convention d'occupation d'un espace communal avec l'Association de Pétanque de Morschwiller-le-Bas**

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition à l'Association de Pétanque de Morschwiller-le-Bas de l'espace boulodrome au niveau de la Plaine de Jeux, il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de l'espace boulodrome à l'Association de Pétanque de Morschwiller-le-Bas,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

#### **4.3. Approbation d'une Convention d'occupation d'un espace communal avec l'Association d'Arboriculture de Morschwiller-le-Bas**

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition à l'Association d'Arboriculture de Morschwiller-le-Bas de l'espace comprenant le verger-école, le rucher communal, le poulailler et le chalet au niveau du Dorfhüs, il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

(Sébastien BALDECK ne prenant pas part au vote)

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de l'espace communal à l'Association d'Arboriculture de Morschwiller-le-Bas,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

#### **4.4. Approbation d'une Convention d'occupation des locaux communaux avec l'Association des Joueurs de Cartes de Morschwiller-le-Bas**

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition à l'Association des Joueurs de Cartes de Morschwiller-le-Bas de locaux communaux (Club-House et Salle de la Fontaine), il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et l'Association.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition de locaux communaux à l'Association des Joueurs de Cartes de Morschwiller-le-Bas,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

#### **4.5. Approbation d'une Convention d'occupation d'un local et d'un espace communaux avec l'Association du Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas**

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition à l'Association du Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas d'un local et d'un espace communaux au niveau du Dorfhuis, il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

(Marie-Christine BOHLER ne prenant pas part au vote)

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition d'un espace communal et d'un local à l'Association du Cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

**4.6. Approbation d'une Convention d'occupation d'un local communal avec la Conférence Saint-Vincent de Paul de Morschwiller-le-Bas**

*L'Adjoint au Maire Jean-Luc RINGENBACH expose*

Dans le cadre de la mise à disposition à la Conférence Saint-Vincent de Paul d'un local communal à la Mairie, il y a lieu de signer un projet de convention, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et la Conférence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition d'un local communal à la Conférence Saint-Vincent de Paul,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

**4.7. Approbation d'une Convention précaire d'occupation du Domaine Public sur le Parking de la Salle Polyvalente de Morschwiller-le-Bas pour l'installation d'un commerce ambulat**

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

Dans le cadre de la mise à disposition d'un espace communal sur le Parking de la Salle Polyvalente à Mme NAIL-BRUNO (société MADININA GLACE) pour l'installation de son commerce ambulancier durant la période estivale, il y a lieu de signer un projet de convention précaire, joint à l'invitation, qui fixe le cadre des relations, les modalités d'occupation, la durée et le partenariat à établir entre la Commune de Morschwiller-le-Bas et Mme NAIL-BRUNO.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention précaire relative à la mise à disposition d'un espace communal à Mme NAIL-BRUNO (société MADININA GLACE) pour l'installation de son commerce ambulancier,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

### **4.8. DM 1 : Attribution d'une subvention à Cloé MISLIN**

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

Dans le cadre de sa tentative de qualification pour les JO paralympiques de Paris 2024, Mme Cloé MISLIN a sollicité l'octroi d'une subvention pour financer ses divers frais (inscriptions, déplacements, frais de vétérinaire, hébergements...).

Pour encourager cette athlète morschwilleroise de haut-niveau, la Commune pourrait verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Dans ce contexte, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits entre les chapitres et comptes suivants :

- +500 € au 65 – 65748 : Autres personnes de droits privés
- -500 € au 011 – 61551 : Entretien et réparations sur biens mobiliers roulants.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

PAR 20 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE ET 1 ABSTENTION

- **D'OCTROYER** une subvention de 500 € à Mme Cloé MISLIN,
- **D'EFFECTUER** les virements de crédits en chapitres et comptes tel que stipulé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à entreprendre toute démarche visant à son versement.

## 5. – URBANISME / VOIRIE

### 5.1. Information relative aux renoncations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice du droit de préemption en vertu des délégations du Conseil Municipal qui lui ont été accordées par délibération du 28 mai 2020.

Depuis le dernier Conseil Municipal du 10 avril 2024, Madame le Maire a ainsi signé les actes suivants :

N° DIA	Date de réception	Section (s)	Parcelle (s)	Surf. (m <sup>2</sup> )	Adresses	Décision
11	22/03/2024	9	215/9 214/9	1205	Rue des Pèlerins	Non prémption 10/04/2024
12	25/03/2024	4	78/35	293	1 rue de l'Ecole	Non prémption 29/04/2024
13	02/04/2024	5	131/57 292/60 295/60 301/64 302/64 304/65 305/65 306/65	1853	Rue de Mulhouse	Non prémption 29/04/2024
14	03/04/2024	4	87/50	184	4 rue des Anges	Non prémption 29/04/2024
15	05/04/2024	5	136/58 293/60 298/60 297/60	78	Rue de Mulhouse	Non prémption 29/04/2024

16	19/04/2024	10	123	363	3 rue du Peuplier	Non préemption 14/05/2024
17	19/04/2024	10	129, 163	503	24 rue du Peuplier	Non préemption 14/05/2024
18	22/04/2024	10	124/7	463	5 rue du Peuplier	Non préemption 14/05/2024
19	30/04/2024	1	71	275	1 rue du Château	Non préemption 14/05/2024

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de ce compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

### 5.2. Acquisition foncière – Régularisation d'une parcelle

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Comme convenu lors du vote du Budget Primitif, la Commune envisage de régulariser la situation d'une parcelle que le propriétaire souhaite lui céder à l'euro symbolique. Cette surface foncière correspondant à des trottoirs ou des futurs voiries, accès, stationnement... a vocation à intégrer le domaine public communal.

La parcelle à acquérir à l'euro symbolique est la suivante :

- Propriété de Monsieur Oscar SUTTER, Section 19, Parcelle 866/5 d'une contenance de 0,46 m<sup>2</sup>, 23 rue de Mulhouse

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'ACQUERIR** à l'euro symbolique cette parcelle,

- **DE CHARGER** un notaire d'établir l'acte,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme à signer l'acte de vente et à entreprendre toute démarche visant à sa mise en œuvre.

### 5.3. Acquisition foncière – Régularisation d'une parcelle

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Comme convenu lors du vote du Budget Primitif, la Commune envisage de régulariser la situation d'une parcelle que le propriétaire souhaite lui céder à l'euro symbolique. Cette surface foncière correspondant à des trottoirs ou des futurs voiries, accès, stationnement... a vocation à intégrer le domaine public communal.

La parcelle à acquérir à l'euro symbolique est la suivante :

- Propriété de Mme Monique ISSELE née BALDECK et M. René ISSELE, Section 19, Parcelle 864/48 d'une contenance de 183 m<sup>2</sup>, rue de la Source

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

(René ISSELE ne prenant pas part au vote)

- **D'ACQUERIR** à l'euro symbolique cette parcelle,
- **DE CHARGER** un notaire d'établir l'acte,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme à signer l'acte de vente et à entreprendre toute démarche visant à sa mise en œuvre.

### 5.4. Approbation d'une convention de servitudes avec ENEDIS

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Dans le cadre du renouvellement du réseau électrique (Haute Tension), ENEDIS est amené à poser un câble HT en souterrain sur 5 mètres sur les parcelles communales cadastrées n°387, 392, 393 de la section 19.

A ce titre, ENEDIS propose un projet de convention de servitudes, joint à l'invitation, sur une bande de 3 mètres de large et longue de 5 mètres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de servitudes avec ENEDIS,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

## 6. – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE COMMUNAL

### 6.1. Approbation d'une convention concernant l'enfouissement du réseau de Basse Tension avec le Syndicat Territoire Energie d'Alsace (TEA) dans les rues Longue et Cure

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Dans le cadre du projet de remplacement des réseaux humides et secs des rues Longue et de la Cure dont le démarrage des travaux est prévu pour l'automne 2024, la Commune de Morschwiller-le-Bas a souhaité profiter du travail engagé sur la voirie et l'éclairage public pour enterrer l'ensemble des réseaux de ce secteur.

Un travail d'études et de chiffrage a été engagé avec les différents concessionnaires, le maître d'œuvre et le Syndicat Territoire Energie d'Alsace.

A ce titre, TEA propose un projet de convention, transmis en séance, de mise en souterrain des réseaux de Basse Tension dans la rue Longue et la rue de la Cure.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'enfouissement du réseau de Basse Tension dans les rues Longue et de la Cure,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

### **6.2. Approbation d'une Convention concernant l'enfouissement du réseau Orange dans la rue Longue**

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Dans le cadre du projet de remplacement des réseaux humides et secs des rues Longue et de la Cure dont le démarrage des travaux est prévu pour l'automne 2024, la Commune de Morschwiller-le-Bas a souhaité profiter du travail engagé sur la voirie et l'éclairage public pour enterrer l'ensemble des réseaux de ce secteur.

Un travail d'études et de chiffrage a été engagé avec les différents concessionnaires, le maître d'œuvre et le Syndicat Territoire Energie d'Alsace.

A ce titre, Orange propose un projet de convention, joint à l'invitation, de mise en souterrain de son réseau dans la rue Longue.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'enfouissement du réseau ORANGE dans la rue Longue,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

### **6.3. Approbation d'une Convention concernant l'enfouissement du réseau Orange dans la rue de la Cure**

*L'Adjoint au Maire Jean-Claude ERNY expose*

Dans le cadre du projet de remplacement des réseaux humides et secs des rues Longue et de la Cure dont le démarrage des travaux est prévu pour l'automne 2024, la Commune de Morschwiller-le-Bas a souhaité profiter du travail engagé sur la voirie et l'éclairage public pour enterrer l'ensemble des réseaux de ce secteur.

Un travail d'études et de chiffrage a été engagé avec les différents concessionnaires, le maître d'œuvre et le Syndicat Territoire Energie d'Alsace.

A ce titre, Orange propose un projet de convention, joint à l'invitation, de mise en souterrain de son réseau dans la rue de la Cure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'enfouissement du réseau ORANGE dans la rue de la Cure,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

### **6.4. Approbation d'une modification n°1 concernant les travaux de la rue des Images pour le lot 1 de l'entreprise TRADEC**

*L'Adjoint Jean-Claude ERNY expose*

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Images, la Commune de Morschwiller-le-Bas est invitée à signer une modification avec la société TRADEC pour un montant total de 44.621,30 € HT afin de tenir compte des adaptations suivantes apportées au projet par la Maîtrise d'Ouvrage :

- ✓ le prolongement des aménagements dans la rue de la Cure afin d'intégrer une place de stationnement,
- ✓ l'aménagement des abords du parking rue de l'école avec création de palissades en granit,
- ✓ la reprise d'une entrée riveraine au n°11 avec démolition du dallage et réfection en enrobés

- ✓ l'ajout de signalisation 30 dans les rues adjacentes.

En marge, plusieurs adaptations de chantier ont nécessité des prestations complémentaires comme :

- ✓ la création d'un regard de branchement eaux pluviales au n°15. En effet, les eaux de ruissellement déversaient directement sur le trottoir en raison d'un défaut d'étanchéité,
- ✓ la dépose de collecteurs de branchement en amiante
- ✓ la démolition et le sciage béton de l'accès du chemin piéton
- ✓ la démolition des parties supérieures des siphons (brique, béton) pour une séparation soignée avec les matériaux amiantés,
- ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'un caniveau à grille au n°3.

Ces changements font grimper le marché de 345.912,50 € HT à 390.533,80 € HT soit une hausse du coût total de +12,89 %.

Par ailleurs, il convient de prolonger le délai d'exécution de cette opération de 4 semaines afin d'intégrer les travaux supplémentaires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer, avec la société TRADEC, la modification n°1 au marché pour un montant de 44.621,30 € HT,
- **DE PROLONGER** de 4 semaines les délais d'exécution de la mission.

## 7. – ANIMATIONS

### 7.1. Approbation d'une convention relative à l'organisation d'un concert

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

Dans le cadre de sa politique culturelle annuelle, la Commune de Morschwiller-le-Bas accueille, en cette fin d'année 2024, un concert avec :

- l'ensemble vocal ARCADIA-CERNAY.

Cette animation nécessite d'établir une convention, dont le projet est joint dans l'invitation, qui fixera les moyens financiers ainsi que les diverses obligations des 2 parties.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention avec ARCADIA-CERNAY pour un montant de 700 €,
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer et à entreprendre toute démarche visant à son application.

## 8. – INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS

### **8.1. Désignation du représentant de la Commune de Morschwiller-le-Bas au sein du Conseil de développement de m2A**

*Le Maire Josiane MEHLEN expose*

Le Conseil de développement est une assemblée de citoyens, regroupant plus d'une centaine de personnes bénévoles désignées pour un mandat de 3 ans.

Instance de démocratie participative de l'agglomération inscrite dans le pacte de gouvernance, dont le rôle principal est d'élaborer des avis, le Conseil de Développement se saisit de sujets divers ou étudie ceux proposés par m2A ou tout citoyen.

Le Conseil est composé de :

- citoyens volontaires,
- représentants de structures du territoire : activités économiques, sociales, culturelles et associatives,
- habitants désignés par les communes du territoire,
- personnes qualifiées, reconnues pour leur compétence et leur expertise.
- 

L'assemblée du Conseil de développement est présidée actuellement par Monsieur Philippe AUBERT.

Le nombre de représentants désignés doit être de :

- 1 pour les communes de moins de 10 000 habitants,
- 2 pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants,
- 5 pour Mulhouse, commune de plus de 100 000 habitants.

Dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027, Madame Martine DEMOUGES est proposée pour représenter la Commune de Morschwiller-le-Bas au sein du Conseil de Développement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

PAR 22 VOTES POUR ET 2 VOTES CONTRE

- **DE PRENDRE ACTE** de la désignation de Madame Martine DEMOUGES en tant que représentante de la Commune de Morschwiller-le-Bas au sein du Conseil de développement de m2A.

☺ & ☺